

## POMPIDOU-LA-TRIQUE...

Le Gouvernement croit avoir trouvé un remède à ses maux: LA REPRESSION.

Pas étonnant, dans ces conditions, qu'il se fasse remarquer, sur le plan international, par une remarquable mansuétude à l'égard des colonels grecs. Il est vrai qu'il se montre tout aussi «*compréhensif*» face à la répression russe en Tchécoslovaquie.

C'est peut-être ce qui explique le retour aux réceptions de l'Elysée du «*souriant*» M. BALLANGÉ, Président du *Groupe Communiste* à l'Assemblée. «*Les communistes sont des parlementaires comme les autres*»... Merci! on le savait et, pendant que MM. POMPIDOU et BALLANGÉ sablent le champagne à l'Elysée, le premier nommé jette les militants «*d'extrême gauche*» en prison et dissout leurs organisations. Autrement dit, MM. POMPIDOU, CHABAN-DELMAS et MARCELLIN, avec l'accord tacite des dirigeants staliniens, tentent d'instaurer en France un régime à l'image de celui des colonels grecs.

En Loire-Atlantique où nous avons un Préfet musclé et compétent (dans la chose policière), dès le 5 mars, nous avons été, en quelque sorte, prévenus des intentions du pouvoir.

En effet, ce jour là, la presse locale a publié un incroyable pensum de MM. VIE, Préfet de Région et Jean MAHÉ, sous-Préfet d'Ancenis, grâce auquel ces deux honorables fonctionnaires nous faisaient connaître leur point de vue sur les «*obstacles qui contrarient la protection (les bonnes âmes!!!) des populations contre les agressions (sic) de la vie moderne*» (resic).

MM. VIE et MAHE n'hésitent pas à mettre sur le même plan (agressions de la vie moderne !!!) je cite: «*L'alcoolisme - les excès de vitesse - la manipulation des explosifs - le kidnapping du fils Lindberg et ... la distribution de tracts et le droit de grève!!!*».

Dans le jargon - moderne lui aussi - qu'affectionne ces messieurs, cela s'appelle, je crois, de l'intox. Il est vrai que par leurs excès même les propos de MM. VIE et MAHE ont un côté incontestablement ridicule. Mais un certain Goering n'avait-il pas en son temps, déclaré, que «*plus un mensonge est gros plus il est susceptible d'être cru*».

C'est pourquoi, on aurait tort de sous-estimer les menaces contre ce qui reste de libertés démocratique qu'implique une telle campagne (officielle de surcroit).

Et lorsque, par exemple le Préfet écrit:

«*D'une manière, générale, l'étude de mesures de remplacement efficaces s'impose sur le plan national, afin que soient évitées, à l'avenir, les graves conséquences qu'a eues, dans ce secteur, l'arrêt général du travail du printemps 68. Des moyens de substitution pourraient être prévus dans certains domaines jugés essentiels pour le fonctionnement de l'ensemble de l'économie (E.D.F., S.N.C.F. et P.T.T.). Tout en étant conscient des limites de telles mesures, il semble qu'il serait possible de constituer des groupes de personnels spécialisés capables d'intervenir efficacement en cas de crise grave. Des études pourraient, d'autre part, être entreprises, en vue d'une meilleure utilisation des personnels militaires et d'une coordination plus efficace entre les différentes administrations. Pourrait être également étudiée la constitution d'un corps civil spécialisé d'intervention à partir du Corps de Défense existant*».

On ne peut s'empêcher de penser qu'il s'agit là de mesures de type fasciste et que ces «*corps d'intervention*» que réclame M. VIE nous rappellent de bien fâcheux souvenirs.

Cela dit, l'actuel Préfet de Loire-Atlantique devrait savoir que les travailleurs de notre département ne laisseront pas, sans réagir, remettre en cause leurs droits syndicaux. En Loire-Atlantique, les travailleurs et leurs organisations n'ont jamais fui leurs responsabilités... jamais ils n'ont refusé la discussion et, en cas de conflit, la recherche d'un compromis.

Encore faut-il qu'ils trouvent des interlocuteurs valables, comme eux, soucieux de vouloir négocier.

Pas plus qu'en son temps, M. RIX, l'actuel Préfet de Loire-Atlantique ne semble apte à faciliter, en cas de conflits sociaux, la recherche de solutions raisonnables. Alors peut-être conviendrait-il - avant que l'histoire ne se répète tragiquement - de l'inviter à aller exercer ses talents ailleurs.

Quant aux successeurs du Général, il suffira de leur rappeler que, comme la colère, la peur est mauvaise conseillère.

Légales ou non, la classe ouvrière construira ses organisations. Légalement ou non la classe ouvrière mènera son combat. Alors... ne faudrait-il pas mieux discuter?

**Alexandre HÉBERT.**

-----